

# Attestation de Capacité Fluides Frigorigènes

Enregistrée sous le n°  
**ACO / SQ12184 - 001**

Décerné à :  
**MCI - Région Nord VILLENEUVE D'ASCQ**  
n° SIRET : 63201725700353

<b>Catégorie I</b>	Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur	Valable du 20/06/2014 au 20/06/2019
<b>Catégorie II</b>	Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur	Valable du 20/06/2014 au 20/06/2019
<b>Catégorie III</b>	Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène	Valable du 20/06/2014 au 20/06/2019
<b>Catégorie IV</b>	Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur	Valable du 20/06/2014 au 20/06/2019

**Cette attestation est délivrée en application :**

- De l'article R.543-106 du Code de l'Environnement,
- De l'arrêté du 30 Juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R.543-99 du Code de l'Environnement,
- Du règlement de certification SOCOTEC Certification de délivrance des attestations de capacité,
- Des conditions générales de vente de SOCOTEC Certification.

\* Cette attestation n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'une attestation SOCOTEC Certification est consultable à l'adresse suivante : [www.socotec-certification.com](http://www.socotec-certification.com). Elle est matérialisée par la présence dans l'annuaire des opérateurs. L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R. 543-104 du Code de l'Environnement.

Directeur de SOCOTEC Certification



**Bruno LABARRE**

L'opérateur certifié

**MCI - Région Nord VILLENEUVE D'ASCQ**

Organisme agréé par l'Etat, au sens de l'article R.543-108 du Code de l'Environnement.



**SOCOTEC Certification**

S.A.S au capital de 40 000 € - R.C.S Versailles 490 984 309

Siège Social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex

E-mail : [fluides-frigorigenes@socotec.com](mailto:fluides-frigorigenes@socotec.com) - Site internet : [www.socotec-certification.com](http://www.socotec-certification.com)